

Information réglementée

Le 24 novembre 2016
Sous embargo jusqu'à 17h40

ACOMPTÉ SUR DIVIDENDE EN ESPÈCES OU EN ACTIONS

Le gérant statutaire d'Ascencio SCA (ci-après, "**Ascencio**" ou la "**Société**") a décidé ce 23 novembre 2016 de distribuer un **acompte sur le dividende** de l'exercice 2015-2016. Cet acompte sur dividende s'élève à 3,00 EUR brut par action (soit 2,19 EUR net par action sur base d'un précompte mobilier de 27%).

Le gérant statutaire de la Société a également décidé d'offrir dans ce cadre aux actionnaires d'Ascencio, par le mécanisme du **dividende optionnel**, la possibilité d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution de l'acompte sur dividende, au capital de la Société, en contrepartie de l'émission de nouvelles actions (en plus de la possibilité de recevoir l'acompte sur dividende en espèces, et la possibilité d'opter pour une combinaison des deux options précédentes).

Intérêt de l'opération

La mise en œuvre d'un acompte sur dividende sous une forme optionnelle en actions permet à la fois de renforcer la fidélité des actionnaires en leur permettant d'acquérir de nouvelles actions de la Société à un prix d'émission inférieur à la moyenne du cours de bourse de l'action pendant la période de référence (du 9 novembre 2016 au 22 novembre 2016) et d'augmenter les fonds propres de la Société ce qui aura un impact positif sur le niveau d'endettement.

Modalités de l'offre

Le gérant statutaire d'Ascencio SCA a décidé d'offrir, par voie du dividende optionnel, le choix suivant aux actionnaires :

- le paiement de l'acompte sur dividende en espèces ; ou
- l'apport de ses droits à l'acompte sur dividende au capital de la Société, en contrepartie d'actions nouvelles; ou
- une combinaison des deux options précédentes.

● Paiement de l'acompte en espèces

Le coupon n°13 donne droit à un acompte sur dividende de 3,00 EUR brut ou 2,19 EUR net par action (après déduction du précompte mobilier de 27%).

Ce coupon sera détaché le 1^{er} décembre 2016.

- **L'apport de l'acompte sur dividende en contrepartie de nouvelles actions ordinaires Ascencio**

Prix d'émission

Pour fixer le prix d'émission des nouvelles actions, le gérant statutaire s'est basé sur la moyenne des cours de clôture de l'action Ascencio durant les dix jours de bourse sur Euronext Brussels précédant la décision du gérant statutaire, c'est-à-dire du 9 novembre 2016 au 22 novembre 2016 inclus, à savoir 63,57 EUR, diminué du montant de l'acompte sur le dividende brut de l'exercice 2015-2016 de 3,00 EUR par action et du solde de dividende brut tel qu'il devrait être décidé par l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2017 (représenté par le coupon n°14), ce qui donne un cours moyen corrigé de 60,37 EUR. Une décote de 5,69 % a ensuite appliquée sur ce cours moyen corrigé.

Le prix d'émission final des nouvelles actions est de **56,94 EUR** par action

Rapport d'échange

Les actionnaires pourront souscrire à une nouvelle action par l'apport de **26 coupons n°13**.

- **Combinaison des modalités de paiement**

Une combinaison de l'apport en nature des droits à l'acompte sur dividende en contrepartie de nouvelles actions et du paiement du dividende en espèces.

Communication du choix des actionnaires - Période

Les actionnaires sont invités à communiquer leur choix à partir du **jeudi 1^{er} décembre 2016 jusqu'au mardi 13 décembre 2016 (inclus) (16h00 CET)**.

Les actionnaires n'ayant pas manifesté leur choix de la manière prévue pour le 13 décembre 2016 (16h00 CET) recevront en tout cas et seulement l'acompte sur dividende en espèces.

Les titulaires d'actions dématérialisées peuvent s'adresser à BNP Paribas Fortis s'ils y ont un compte ou à l'institution financière où ils conservent leurs actions, et sont priés de suivre les instructions que l'institution financière leur transmettra pour l'enregistrement de leur choix.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent s'adresser à BNP Paribas Fortis (Fax : +32 (0) 2 565 42 84 – Email : CFCM-ECM@bnpparibasfortis.com) et sont invités à suivre les instructions qu'ils recevront par courrier.

Paiement en numéraire et/ou livraison des nouvelles actions

Le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire et/ou la livraison des nouvelles actions interviendra à partir du 19 décembre 2016.

Nouvelle action – forme - participation aux résultats

Les nouvelles actions attribuées auront la même forme que les actions existantes détenues. Les actionnaires peuvent à tout moment après l'émission demander, par écrit et à leurs propres frais, la conversion des actions nominatives en actions dématérialisées et inversement.

Le coupon n°14 donne droit au solde de dividende de l'exercice 2015-2016 qui sera décidé, le cas échéant, par l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2017. Le solde de dividende sera en toutes hypothèses payé en espèces. Ce coupon n°14 sera détaché en date du 1^{er} décembre 2016. Les nouvelles actions ne bénéficient pas du coupon n°14.

Les nouvelles actions seront cotées cum coupon n°15 sur Euronext Brussels à dater du 19 décembre 2016. Ce coupon n°15 donne au dividende de l'exercice 2016-2017 qui sera décidé, le cas échéant, par l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2018.

Mémorandum d'information

Le mémorandum d'information qui détaille l'opération est disponible, sous réserve des restrictions usuelles, sur le site internet de la société : www.ascencio.be. Le rapport spécial du gérant statutaire ainsi que le rapport du commissaire seront également disponibles sur le site internet de la société.

Veillez lire attentivement ce mémorandum d'information avant de prendre une décision.

Agenda pour l'actionnaire

Date de détachement du coupon n° 13 (ex date) donnant droit à un acompte sur dividende brut de 3,00 EUR	Jeudi 1^{er} décembre 2016
Date de détachement du coupon n° 14 (ex date) donnant droit au solde de dividende tel qu'il devrait être décidé par l'assemblée générale du 31 janvier 2017.	
Période pour le choix entre paiement en espèces ou en actions ordinaires nouvelles	Du jeudi 1^{er} décembre 2016 au mardi 13 décembre 2016
Date d'arrêté (record date)	Vendredi 2 décembre 2016
Date de paiement en numéraire et/ou de la livraison des actions	A partir du lundi 19 décembre 2016
Cotation des nouvelles actions sur Euronext Brussels	Lundi 19 décembre 2016

Disclaimer

Cette annonce ne constitue pas une recommandation relative à une offre quelconque. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers doivent consulter une personne autorisée, spécialisée dans le conseil en matière de tels investissements. Ce communiqué de presse et les autres informations ne peuvent être interprétées comme une offre ou une invitation à souscrire ou à acquérir des actions d'Ascencio aux Etats-Unis, ni comme une offre ou une invitation à souscrire ou à acquérir des actions d'Ascencio dans quelque juridiction que ce soit où une telle offre ne serait pas autorisée avant qu'elle ne soit enregistrée ou n'ait la qualité requise conformément aux lois de la juridiction concernée. Elle ne constitue pas non plus une offre ou une invitation à quiconque ne pourrait se voir légalement adresser une telle offre ou une telle invitation. Les actions d'Ascencio ne sont pas et ne seront pas enregistrées en vertu des dispositions du US Securities Act de 1933 et les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement en vertu des dispositions du US Securities Act de 1933 ou sans exemption valable des obligations d'enregistrement. Ascencio n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou à toute personne résidant ou domiciliée ou habitant aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Aucun des éléments d'information figurant dans le présent communiqué de presse ou sur le site Web de la Société ou une copie de ces informations ne peut être introduite ou envoyée dans ou envers, ou directement ou indirectement distribuée aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ou ailleurs hors de la Belgique. Toute distribution de ces informations peut être soumise à des restrictions légales et toute personne à laquelle ces informations sont rendues disponibles doit s'informer de telles restrictions éventuelles et doit les respecter.

Pour tout renseignement complémentaire :

Marc BRISACK¹
Directeur Général
Tel : +32 (0) 71 91 95 00
marc.brisack@ascencio.be

Stéphanie VANDEN BROECKE
Directeur Juridique
Tel : +32 (0) 71 91 95 00
stephanie.vandenbroecke@ascencio.be

Michèle DELVAUX
Directeur financier
Tel : +32 (0) 71 91 95 00
michele.delvaux@ascencio.be

¹ Gérant de la SPRL Somabri